

Conseil des parents du 11^e arrondissement**zone Sud**

15 janvier 2018

Participant-e-s :

Dominique Kielemoes (Adjointe au Maire du 11^e chargée de la Petite Enfance), Julien Keime (Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 11^e), Nawel Oumer (Conseillère de Paris, Conseillère du 11^e arrondissement chargée de la démocratie locale et de la participation des habitants), Victor Baron (chargé de mission au cabinet du Maire du 11^e) Philippe Hansebout (Directeur des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris), Anne Donzel (cheffe du service de pilotage et d'animation des territoires à la Direction des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris), Julie Cornic (responsable de la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance des 11^e et 12^e arrondissements), Anne Luraschi (cheffe de pôle Petite enfance 11^e et 12^e arrondissements), Fatima Khermache (Coordinatrice des crèches des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements), Dominique Baroth (référente famille des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements), les directrices de crèches du sud de l'arrondissement.

Représentants des parents : Emilie Fouquet Guedj, Angélique Charrier, Florence Vallet Loncle, Isabelle Jeannin, Florent Blein, Gaetan Ghiandoni, Samuel Bensais, Sonia Buchard, Victoire Thévenin, Claude Baechtold, Alexandre Coulm, Jonas Pariente, Christophe Ceuninck, Baptiste Petitjean, Christophe Vaudran, Delphine Bodin, Miguel Garcia Llorens

Secrétaire de séance : Victoire Thévenin

Validation du compte-rendu du Conseil des parents du 29 novembre 2017 :

Le Conseil des parents a entériné l'élection de trois parents en qualité de co-présidents : Madame Isabelle Jeannin Freville (crèche Popincourt), Monsieur Christophe Ceuninck.(Crèche Pelée) et Monsieur Baptiste Petitjean (crèche Villa Marcès).Aucune autre remarque n'a été faite lors du Conseil du 15 janvier qui a par conséquent validé le compte-rendu du précédent conseil.

Edition 2018 du budget participatif :

Madame Nawel Oumer a présenté le budget participatif. Il s'agit d'une enveloppe représentant 5% du budget d'investissement de la Ville sur la mandature (4,6M d'euros pour le 11^e en 2017) dont le choix des projets retenus est délégué aux habitants. En 2017, 98 269 parisiens ont voté au budget participatif, soit une participation en hausse de 5,7% par rapport à 2016.

Les informations sont en ligne sur le site de la Mairie du 11^e: <https://www.mairie11.paris.fr/actualites/budget-participatif-2018-faites-vous-aider-pour-construire-votre-projet-412>

La date limite pour le dépôt des projets est le 4 février 2018. Les dépôts peuvent être individuels ou collectifs et la mairie a mis en place une permanence pour répondre aux questions des porteurs de projet et accompagner les dépôts.

A noter, le vote a permis d'attribuer une enveloppe de 100 000 euros pour des équipements supplémentaires au sein des crèches du 11^e en 2015.

Thématique de la parentalité abordée lors du troisième et dernier Conseil du lundi 12 mars 2018 :

Merci de transmettre aux parents président-e-s les éventuelles thématiques que vous souhaiteriez voir aborder lors de ce dernier conseil avant le 16 février 2018.

Modification du dispositif de regroupement dès 2018 :

Monsieur Philippe Hansebout nouveau Directeur des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris était présent afin d'expliquer le dispositif de regroupement lors des périodes les plus creuses.

En effet à compter de 2018 seulement une crèche municipale sera ouverte dans le 11^{ème} ou 12^{ème} arrondissement du 6 au 17 août puis du 24 au 28 décembre 2018. Il ne sera donc pas possible d'accueillir tous les enfants dont les parents ont fait la demande pendant ces périodes-là. Les cas les plus urgents/prioritaires seront favorisés.

Ainsi si vous estimez être dans une situation de force majeure pour des raisons sociales ou professionnelles il est conseillé de se rapprocher dès à présent de la directrice de votre crèche qui fera le lien avec les professionnels. Les premières décisions seront rendues au printemps.

Ce changement permettra, grâce à la prise de congés pendant la période de regroupement, d'avoir davantage de collaboratrices disponibles pendant les périodes d'affluences, surtout en janvier et février.

Les enfants n'auront pas nécessairement de référent de leur crèche d'origine dans la crèche de regroupement mais il y a des « pratiques référentes ».

Grâce à cette mesure, les crèches du 11^e arrondissement pourront dès cet été démarrer l'adaptation pour les nouveaux enfants admis dès la dernière semaine d'août.

Résultat du nouvel appel d'offre pour l'approvisionnement en couches des crèches parisiennes :

Madame Anne Luraschi a présenté ce point.

Les appels d'offres ont lieu tous les quatre ans. Les contrats sont ainsi renouvelables chaque année jusqu'à trois fois.

Le cahier des charges de la Ville de Paris avait des composantes sanitaires, pratiques et socio-écologiques. Pampers (société Rivadis) a à nouveau remporté l'appel d'offre en présentant un modèle de couche plus qualitatif. Ils se sont engagés à continuer d'améliorer la composition de leurs couches au cours des 4 prochaines années.

Le laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris a étudié la composition de ce nouveau modèle de couches Pampers et en a conclu qu'elles étaient satisfaisantes sur le plan sanitaire. Si les parents souhaitent davantage de précisions à ce sujet, des éléments complémentaires pourront faire l'objet d'une présentation lors du prochain conseil des parents.

Vols de poussettes :

La possibilité d'installer deux digicodes dans certaines crèches est étudiée (un à l'entrée et un au local poussettes) afin de remédier aux vols de poussettes dans les crèches du 11^e arrondissement, en particulier celles dont le local se trouve juste après la porte d'entrée et avant le bureau d'accueil/du responsable de la crèche (des poussettes ont été volées à la crèche Popincourt notamment).

Échanges et dons d'habits :

Enfin il a été rappelé que pour les dons d'habits la Mairie du 11^{ème} organise l'opération *Bébés du coeur* en décembre et une collecte lors du *Forum de la Petite Enfance* au profit de la ressourcerie La Petite Rockette avec l'aide des parents volontaires chaque année début juin.

Par ailleurs, Une collecte mensuelle de vêtements est organisée par la Mairie du 11^e en partenariat avec Emmaüs Solidarité : vous pouvez apporter vos vêtements, propres et en bon état, chaque 3ème jeudi du mois dans le hall de la Mairie. La Mairie du 11^e est également point de dépôt Amistock. Un Amistock est un point de dépôt pour Emmaüs Défi. Vous pouvez déposer les objets dont vous n'avez plus l'usage du lundi au samedi aux horaires d'ouverture de la Mairie. Les objets acceptés sont les suivants : CD, DVD, vaisselle, petit électroménager, bibelots, livres, etc. Les textiles ne sont pas acceptés durant les collectes Amistock. Pour les dons de taille trop importante (meubles, électroménager) il est possible de faire une demande de collecte à domicile via le site dédié d'Emmaüs Défi.

Par ailleurs, des dons/échanges de matériels peuvent se faire librement entre parents de la main à la main au sein des établissements. Les tableaux que l'on trouve à l'entrée des crèches peuvent également selon les établissements servir de mur à petites annonces.